

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CS508

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence car cet alinéa vise à remplacer la notion de soins palliatifs par celle des soins d'accompagnement.